



Politique de mesures du rendement	
Date d'entrée en vigueur	19 juin 2023
Objet	Définir des normes et des procédures permettant au Conseil des arts de mesurer et de communiquer les retombées de ses activités, et de prendre des décisions fondées sur des données probantes.
Responsabilité	Directrice ou directeur de la recherche, des mesures et de l'analyse des données
Reddition de comptes	Directrice générale ou directeur général des stratégies et des affaires publiques
Approuvé par	Comité de direction
Préparé par	Service de la recherche, des mesures et de l'analyse des données (RMAD)
Approbation de la révision	
Détails de la révision	
Politiques et documents stratégiques connexes du Conseil des arts	Plan stratégique du Conseil des arts Politique en matière de recherche Politique d'évaluation Politique d'acquisition Politique sur la délégation de pouvoirs Code de conduite Politique de gestion de l'information Politique de gouvernance Politique de subventions Politique opérationnelle de la Division des programmes de subventions aux arts Normes relatives aux données Architecture d'harmonisation des données
Lois et politiques externes connexes	Politique sur les résultats du gouvernement du Canada <i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i> <i>Loi sur l'accès à l'information</i> <i>Loi sur les langues officielles</i> Directive sur le gouvernement ouvert du Secrétariat du Conseil du Trésor

1. INTRODUCTION

1.1 OBJECTIFS

La présente politique vise à :

- énoncer une approche cohérente et systématique encadrant la collecte, l'analyse, l'utilisation de données ainsi que la production de rapports sur le rendement des programmes, initiatives et activités du Conseil des arts du Canada (le Conseil)¹ dans toute l'organisation, et permettant l'utilisation de pratiques exemplaires dans la production de tels rapports à l'intention du gouvernement²;
- définir les rôles et responsabilités concernant la collecte et la validation de données, la production de rapports et le suivi des résultats associés aux programmes, initiatives et activités du Conseil.

La Politique de mesures du rendement renforce la structure redditionnelle et la gestion des programmes, initiatives et activités du Conseil en énonçant les processus de suivi de l'atteinte par l'organisation de résultats quantitatifs et qualitatifs. Elle permet à la direction de prendre des décisions plus éclairées et plus efficaces au sujet des programmes et activités du Conseil.

1.2 PORTÉE

La Politique de mesures du rendement établit des lignes directrices pour la création de cadres de mesure du rendement et la mesure même du rendement pour le Conseil dans quatre domaines clés :

1. Programmes de subventions et fonds stratégiques
2. Programmes non liés à l'octroi de subventions
3. Initiatives
4. Activités

1.3 RESPONSABILITÉS ADMINISTRATIVES

La directrice et chef de la direction ou le directeur et chef de la direction est responsable du rendement des programmes, initiatives et activités du Conseil. Elle ou il doit aussi veiller à ce que la directrice ou le directeur de la recherche, des mesures et de l'analyse des données ait accès au comité de direction au besoin, aux fins d'approbation de plans et de rapports de mesures du rendement.

La directrice générale ou le directeur général des stratégies et des affaires publiques veille à ce que cette politique soit appliquée, respectée, surveillée et évaluée régulièrement, et assure la responsabilité administrative de la mesure du rendement.

¹ Aux fins de cette politique, « programmes » s'entend des programmes de subvention; des programmes non liés à l'octroi de subventions parallèles au modèle de financement (ex. : la Banque d'art, les prix et le Programme du droit de prêt public); « initiatives » s'entend de projets particuliers réalisés par le Conseil (ex. : des partenariats); et « activités » s'entend des principaux domaines d'activités du Conseil (ex. : ressources humaines et développement organisationnel, technologies de l'information et gestion de l'information, communications et recherche, mesures et analyse des données).

² Gouvernement du Canada, *Pour soutenir des évaluations efficaces : Guide d'élaboration de stratégies de mesure du rendement*, 2010.

La directrice ou le directeur de la recherche, des mesures et de l'analyse des données encadre l'ensemble des aspects de la mesure du rendement des programmes de subventions, des fonds stratégiques, des programmes non liés à l'octroi de subventions et des initiatives, notamment de l'élaboration de modèles logiques ainsi que d'un plan et de cadres de mesures du rendement, de la mise à jour annuelle des cadres et du plan, de l'approbation de méthodologies et de rapports, de la production de rapports périodiques sur l'évaluation des programmes, et des décisions relatives à la publication de ces rapports. Cette personne veille à ce que les activités s'accompagnent de modèles logiques et de cadres de mesures du rendement appropriés (c.-à-d. résultats, indicateurs et mesures) et de stratégies de collecte de données. Le Service de la RMAD fournit par ailleurs des données à l'appui des résultats et de la fonction de prestation, qui permettent de surveiller et d'évaluer les progrès dans la réalisation des engagements stratégiques du Conseil.

Le comité de direction surveille le plan de mesures du rendement du Conseil et veille au suivi et à la mise en œuvre des recommandations associées à ces mesures. Il est également responsable de la mise en œuvre des cadres de mesure du rendement relatifs aux programmes non liés à l'octroi de subventions, aux initiatives et aux activités, le cas échéant. Il est également responsable de l'interprétation des résultats afin d'atteindre les résultats escomptés pour ces programmes et pour les initiatives et activités relevant de ses responsabilités.

La directrice générale ou le directeur général des programmes de subventions aux arts veille à ce que tous les programmes de subventions et les fonds stratégiques, ainsi que les initiatives (s'il y a lieu) s'accompagnent d'indicateurs et de mesures de rendement appropriés, ainsi que de stratégies de collecte et de validation des données permettant la mesure du rendement des programmes ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre des recommandations de la direction sur le rendement des programmes.

La directrice générale adjointe ou le directeur général adjoint des programmes de subventions aux arts dirige les améliorations apportées aux programmes de subventions selon les mesures et les évaluations du rendement dans le but d'assurer une correspondance entre les programmes de subventions et les visées et objectifs y étant assortis. Cette personne collabore étroitement avec la directrice ou le directeur de la recherche, des mesures et de l'analyse des données pour faire progresser le cadre de mesure du rendement du Conseil.

La directrice ou le directeur des opérations des programmes de subventions oriente les mesures prises par la direction par rapport aux résultats des programmes, et s'assure que les changements aux formulaires correspondent aux objectifs du cadre de mesure du rendement.

Les directrices et directeurs, soit les personnes dirigeant un service ou un programme de la Division des PSA, doivent veiller à ce que l'information relative à la mesure du rendement des programmes, initiatives et activités et tous les documents pertinents soient validés conformément aux normes, politiques et procédures du Conseil. Ils participent également à l'élaboration des modèles logiques, du plan et des cadres de mesures du rendement, formulent les réponses de la direction aux recommandations relatives aux programmes, initiatives et activités, et en assurent l'application. Ces personnes sont responsables de la surveillance du rendement et doivent rendre compte des progrès dans la réalisation de leurs objectifs de programme, d'initiatives et d'activités ainsi que de l'obtention de résultats, conformément aux indicateurs de rendement et aux résultats escomptés.

La conseillère stratégique principale ou le conseiller stratégique principal des résultats et de la livraison veille au suivi et à l'évaluation des progrès dans la réalisation des engagements et des objectifs généraux du Conseil afin d'éclairer les décisions, qui reposeront ainsi sur des données et des indicateurs pertinents.

Le Bureau de la dirigeante principale de l'information ou du dirigeant principal de l'information (DPI) est responsable de la gestion des systèmes contenant les données nécessaires à la mesure du rendement. Cette personne travaille en collaboration avec le Service de la RMAD afin de repérer les outils technologiques appropriés qui permettront de gérer, durant tout leur cycle de vie, les données détenues, de leur saisie ou leur création à leur disposition ou leur archivage, et de fournir des conseils au sujet de ces outils. Le Bureau de la ou du DPI doit également veiller à ce que les données détenues soient conservées adéquatement et conformément aux obligations réglementaires et de conformité, et à ce que la traçabilité des données et la provenance du contenu soient convenablement gérées et vérifiables.

1.4 DÉFINITIONS³

Cadre de mesures du rendement : Alignement stratégique des objectifs, des intrants, des activités, des extrants et des résultats pour un programme ou une activité donnée (voir l'annexe A). Il regroupe les sources de données connexes, établit des liens logiques entre les résultats du Conseil et les indicateurs et les mesures appropriés, et présente un modèle de compte rendu des progrès (voir l'annexe B).

Canadian Arts Data / Données sur les arts au Canada (CADAC) : Né d'un effort conjoint avec des organismes de soutien aux arts canadiens, le CADAC (Canadian Arts Data / Données sur les arts au Canada) est un système de collecte, de diffusion et d'analyse de données financières et statistiques sur les organismes artistiques canadiens.

Données : Unités d'information recueillies grâce à l'observation et qui peuvent être utilisées aux fins de calculs, de raisonnements, de discussions et de conclusions.

Données externes : Renseignements recueillis auprès d'organisations externes, comme Statistique Canada. Comprennent les données de recherche recueillies par de tierces parties pour le Conseil dans le cadre de partenariats et de contrats.

Données internes : Renseignements recueillis par le Conseil auprès de candidates et de candidats, de gagnantes et de gagnants et d'autres utilisatrices ou utilisateurs, y compris les formulaires de candidature, les budgets et les formulaires de rapport final, soit en format électronique ou papier, provenant du CADAC et d'autres applications ou sources internes.

Données qualitatives : Contenu ou information (c.-à-d. idées, histoires et autres médias) généralement recueillis auprès de personnes participantes dans le cadre d'entrevues, de groupes de discussion ou de rapports et de sondages à questions ouvertes.

Données quantitatives : Renseignements recueillis pour décrire une situation au moyen de chiffres. Ces données sont habituellement obtenues à partir de questionnaires, de sondages, de formulaires et d'autres systèmes de données statistiques, tant internes qu'externes.

Extrants : Produits et services directs du programme, de l'initiative ou de l'activité, généralement mesurés en travail réellement effectué et exprimés en nombres (nombre d'échéances, de séances d'information, de demandes reçues, de subventions traitées et approuvées, nombre et type de partenariats, etc.). Ces données sont toujours comptabilisables.

³ Pour la liste complète des définitions associées à ce cadre, consulter la Politique en matière de recherche et la Politique d'évaluation : http://canadacouncil.ca/-/media/Files/CCA/Research/Policy/ResearchPolicy_FR.pdf et http://canadacouncil.ca/-/media/Files/CCA/Research/Policy/EvaluationPolicy_FR.pdf.

Indicateurs : Éléments d'information permettant de suivre les retombées et les progrès d'un programme dans l'obtention de résultats recherchés (ex. : des artistes créent des œuvres faisant progresser la pratique artistique; de nouvelles œuvres sont créées; un partenariat facilite l'accès du public aux arts). Cette variable constitue un moyen simple et fiable de montrer le changement intervenu et d'indiquer dans quelle mesure les résultats définis ont été atteints. Les indicateurs doivent porter sur les résultats voulus et être raisonnables, utiles et pertinents.

Intrants : Ressources humaines, financières ou matérielles, connaissances ou capacités liées aux TI investies dans un programme, une initiative ou une activité afin d'obtenir un résultat (personnel, TI, infrastructure des technologies de l'information, locaux, budget, temps, formation, recherche, politiques, etc.).

Mesures : Instruments reposant sur des données ou un contenu quantitatif ou qualitatif qui aident à évaluer les indicateurs et qui pourraient inclure les tendances dans le temps (nombre et type de productions; perception des artistes de l'incidence de la subvention sur leur carrière, etc.).

Modèle logique : Feuille de route conceptuelle ou description de la façon dont le programme, l'initiative ou l'activité fonctionne en théorie pour obtenir les résultats voulus. Il s'agit de la séquence de changements « Si [...], alors [...] » que le programme entend mettre en œuvre par ses intrants, ses activités, ses extrants et ses résultats. Les modèles logiques montrent plutôt qu'ils ne dictent la façon dont un programme, une initiative ou une activité fonctionne (voir l'annexe A).

Résultats : Changement que vise un programme, une initiative ou une activité – soit un changement de situation ou de comportement (chez la clientèle ou dans une communauté), une évolution des connaissances, des attitudes, des compétences, des pratiques, du fonctionnement, des valeurs, des conditions, de l'état – chez les personnes participantes pendant ou après leur interaction avec le programme. Parfois généraux, parfois précis, les résultats sont les avantages que retirent les personnes participant à un programme, une initiative ou une activité mesurés par rapport aux objectifs déclarés du programme.

Les *résultats à long terme* sont les buts ou le résultat ultimes (parfois appelé l'état voulu) visés par le programme ou l'activité.

Les *résultats immédiats* sont les premiers avantages ou changements se manifestant, et ceux qui sont liés le plus étroitement au programme ou qui en sont influencés directement.

Les *résultats intermédiaires* sont les avantages ou changements secondaires se manifestant, qui s'appuient sur des résultats initiaux, mais qui ouvrent la voie à des changements plus complexes.

Retombées : Incidence ou effet d'un programme, d'une initiative ou d'une activité.

1.5 VALEURS ET PRINCIPES DIRECTEURS

Voici les cinq valeurs devant être reflétées dans tous les projets de mesure du rendement entrepris par le Conseil, de façon à faire progresser l'approche éthique et la réflexion critique associées à ces évaluations :

- Décolonisation
- Renforcement des capacités
- Fonctionnalité
- Pertinence
- Éthique

Ces valeurs sont considérées comme interreliées et complémentaires, et devraient se recouper et se renforcer mutuellement (ex. : en renforçant les capacités de participation réelle des communautés aux processus d'évaluation et en utilisant des méthodes adaptées aux communautés et remettant en question le *statu quo* colonial).

La mesure du rendement – ce qui comprend la collecte de données, leur validation et la production de rapports – doit en outre :

- être simple et économique, et utiliser des données quantitatives et qualitatives de manière optimale;
- être présentée de manière claire et concise pour permettre une diffusion, s'il y a lieu, à des publics internes et externes;
- être examinée et améliorée en continu.

2. POLITIQUE

2.1 LE MODÈLE AXÉ SUR LES RÉSULTATS

Le Conseil utilise pour ses programmes, initiatives et activités un modèle axé sur les résultats. Autrement dit, ces éléments sont évalués en fonction des résultats obtenus par rapport à des retombées particulières. Les retombées et les résultats doivent être clairement définis et liés aux intrants, aux activités et aux extrants des programmes, initiatives et activités du Conseil. À cet égard, le modèle logique est un outil clé. Les modèles logiques sont des chaînes de résultats qui relient tous les éléments de la réalisation d'un programme, d'une initiative ou d'une activité (selon la définition de l'annexe A).

2.2 RÔLES ET RESPONSABILITÉS LIÉS AUX PROCESSUS RELATIFS AUX DONNÉES

Le Service de la RMAD est responsable de la collecte, de l'agrégation, de l'analyse et de la validation des données ainsi que de la production de rapports sur le rendement des programmes de subventions, des fonds stratégiques, des programmes non liés à l'octroi de subventions et des initiatives du Conseil. En collaboration avec les services responsables, le Service de la RMAD élabore des modèles logiques et des cadres de mesures du rendement et fournit, sur demande, des conseils sur la production de rapports sur les mesures du rendement. Il propose aussi, au besoin, de la formation aux directrices, aux directeurs, aux gestionnaires et au personnel des programmes, et contribue au développement des connaissances et des capacités d'utilisation de l'information liée à la mesure du rendement pour la surveillance des programmes et la production de rapports les concernant.

Les directrices, les directeurs, les gestionnaires, les agentes et les agents sont responsables de :

- la validation de la saisie des données (nombre de demandes par composante de programme, évaluation des profils de demande, identification des priorités stratégiques de chaque projet, données statistiques et financières du CADAC, etc.);
- l'interprétation des résultats en ce qui concerne les programmes de subventions, les fonds stratégiques, les programmes non liés à l'octroi de subventions et les initiatives;
- l'utilisation de cette information et de ces connaissances à l'appui de décisions éclairées reposant sur des données probantes.

Les directrices et directeurs sont également responsables d'adapter la conception des programmes et les activités de prestation selon l'analyse des données, au besoin et en application de la politique opérationnelle de la Division des programmes de subventions aux arts du Conseil.

La dirigeante principale ou le dirigeant principal de l'information doit collaborer avec le Service de la RMAD pour permettre la collecte de données et faciliter l'emploi de technologies d'analyse et de communication des données.

2.3 SOURCES DES DONNÉES

Les données utilisées pour mesurer le rendement des programmes et initiatives du Conseil sont collectées dans les sources et avec les outils suivants :

- portail du Conseil;
- Système de gestion de la clientèle et des subventions;
- base de données du Programme du droit de prêt public;
- CADAC;
- évaluations des programmes;
- collecte périodique de données dans le cadre d'enquêtes, de groupes de discussion, etc.;
- données extérieures pour les résultats à long terme (ex. : Statistique Canada).

2.4 DÉFINITION ET SÉLECTION DES INDICATEURS DE RENDEMENT

Afin de collecter des données, de les analyser et de produire des rapports sur le rendement des programmes, initiatives et activités du Conseil, il est nécessaire de définir et de sélectionner des indicateurs et des mesures du rendement qui correspondent à chaque résultat au niveau approprié (voir la section 2.1) et d'organiser l'information dans un cadre de mesure du rendement. Cela doit se faire pour chaque programme, initiative et activité du Conseil, ainsi que pour d'autres domaines visés par cette politique (selon la définition de la section 1.2).

Voici les cinq critères devant être pris en considération pour déterminer les indicateurs et les mesures les plus appropriés :

- Validité – les indicateurs doivent être précis sur les plans quantitatif, qualitatif et temporel;
- Pertinence – les indicateurs doivent correspondre à l'activité qu'ils mesurent;
- Fiabilité – les indicateurs doivent rester cohérents dans le temps;
- Disponibilité – les indicateurs, les données et leur analyse doivent être accessibles;
- Abordabilité – les indicateurs doivent permettre de collecter et d'analyser les données de façon abordable.

2.5 ÉLABORATION DU PLAN DE MESURES DU RENDEMENT

Il est nécessaire, pour mesurer le rendement du Conseil par rapport aux résultats attendus, que le Service de la RMAD définisse un plan qui précise la méthodologie et les échéances de l'élaboration des modèles logiques et des cadres de mesure du rendement, de même que de la collecte, la validation, l'analyse de données et la production de rapports concernant les programmes de subventions, les fonds stratégiques, les programmes non liés à l'octroi de subventions et les initiatives.

Le plan doit porter sur l'élaboration de techniques de collecte, énoncer la fréquence et préciser les rôles et responsabilités associés à ces tâches, y compris qui est responsable de la collecte des données, de leur première validation, de l'analyse et du compte rendu des résultats, conformément aux rôles et responsabilités énoncés dans la présente politique. Le plan doit également mentionner les sources de données existantes et les problèmes que peut poser leur collecte.

2.6 AUDIT ET ÉVALUATION

Afin de garantir la qualité et l'objectivité de la mise en œuvre du plan et des cadres de mesure du rendement du Conseil, les cadres sont examinés et vérifiés par le biais de la fonction régulière de l'audit interne.

2.7 FORMATION ET CAPACITÉ

Le Service de la RMAD veille au perfectionnement professionnel continu du personnel du Conseil afin d'augmenter les connaissances et la capacité d'utiliser et de comprendre la mesure du rendement. Cela peut prendre la forme d'une communication informelle de connaissances et de compétences ou de conseils et d'aide pratiques. Des séances de formation plus structurées organisées par ce service et coordonnées par le Service des ressources humaines et du développement organisationnel sont proposées régulièrement.

En collaboration avec les services et divisions responsables, le Service de la RMAD définit les principaux éléments de l'élaboration et de la mise en œuvre des cadres de mesures du rendement en ce qui concerne les programmes, les initiatives et les activités du Conseil et fournit des conseils à cet égard.

2.8 MISES À JOUR DE CE CADRE

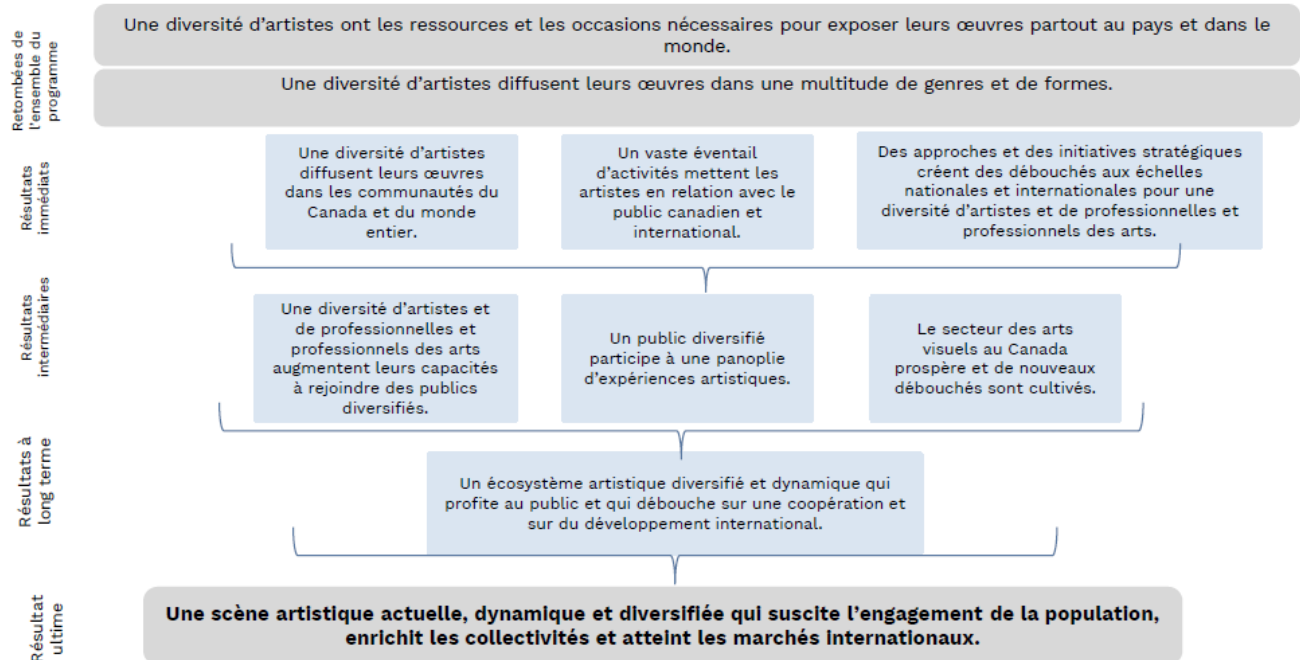
Cette politique et le plan de mesures du rendement connexe font l'objet d'un examen annuel. Toute modification importante est approuvée par le comité de direction, sur recommandation de la directrice générale ou du directeur général des stratégies et des affaires publiques.

Approbation du comité de direction : 19 juin 2023

Annexe A

Exemple de modèle logique : Banque d'art, 2023

Objectifs du programme	Amplifier les bénéfices de l'art pour la société et promouvoir l'équité en appuyant un vaste éventail* d'artistes et de pratiques artistiques dans la constitution de la collection de la Banque d'art. Présenter aux publics nationaux et internationaux des œuvres d'art visuel et susciter des conversations par la location d'œuvres à des clientèles des secteurs privé et public, par des partenariats, par des expositions, par des communications et par des activités de rayonnement.	
Intrants	Personnes : personnel, pairs évaluateurs, commissaires, estimatrices et estimateurs, partenaires Ressources financières : budget, revenus de location	Ressources fixes : installations, collection, systèmes de TI
Activités de prestation du programme	Gestion de la collection Acquisition d'œuvres et retrait d'inventaire Gestion des installations et des systèmes de soutien	Développement et soutien de la clientèle (ex. : location d'œuvres) Expositions virtuelles et présentielles Communications, mobilisation du public et rayonnement Partenariats locaux et internationaux
Extrants	Collection d'art contemporain stimulante et actuelle Liens avec la clientèle et les partenaires	Expositions et activités de rayonnement Revenus tirés de la location d'œuvres



* L'engagement à l'égard de la diversité comprend l'amélioration de l'accès pour les jeunes, les communautés de langue officielle en situation minoritaire et les communautés historiquement mal servies et marginalisées, notamment les communautés autochtones, noires et racisées, les personnes sourdes et handicapées, les membres de la communauté 2ELGBTQI+, les personnes de diverses identités de genre, les femmes et les personnes se situant à la croisée de ces groupes.

Annexe B

Mesure du rendement : Banque d'art, 2023

Retombées de l'ensemble des programmes*				
Résultats immédiats	Indicateur	Mesure	Source	Méthode
Résultat 1 : Une diversité d'artistes ont les ressources et les occasions nécessaires pour exposer leurs œuvres partout au pays et dans le monde.	1.1 Les artistes ont accès aux ressources et aux occasions de diffusions.	1.1.1 Nombre et diversité des artistes	Artistes / professionnelles et professionnels des arts	Dossiers de la Banque d'art (une fois le formulaire d'auto-identification appliqué), sondage
		1.1.2 Nombre et type de ressources	Artistes / professionnelles et professionnels des arts	Information sur la gestion de la collection de la Banque d'art (fonds d'acquisition annuel)
		1.1.3 Nombre et type d'occasions	Artistes / professionnelles et professionnels des arts	Dossiers de la Banque d'art
Résultat 2 : Une diversité d'artistes diffusent leurs œuvres dans une multitude de genres et de formes.	2.1 Des œuvres d'une grande diversité sont diffusées.	2.1.1 Nombre, genre et forme des œuvres diffusées (y compris en ligne)	Artistes / professionnelles et professionnels des arts	Dossiers de la Banque d'art
		2.2 Les œuvres sont présentées au public.	2.2.1 Nombre et type d'activités de diffusion (y compris en ligne)	Artistes / professionnelles et professionnels des arts
		2.2.2 Présence et participation aux activités de diffusion	Artistes / professionnelles et professionnels des arts	Dossiers de la Banque d'art

L'engagement à l'égard de la diversité comprend l'amélioration d'accès à ses subventions pour les jeunes, les communautés de langue officielle en situation minoritaire et les groupes historiquement mal desservis et marginalisés, notamment les communautés autochtones, noires, racisées, sourdes ou handicapées, ou 2ELGBTQI+, les personnes de diverses identités de genre, ainsi que les femmes et les artistes à la croisée de diverses identités.

* Mesures et indicateurs courants pour la Banque d'art et les prix.

Résultats du programme : Banque d'art				
Résultats immédiats	Indicateur	Mesure	Source	Méthode
Résultat 3 : Une diversité d'artistes diffusent leurs œuvres dans les communautés du Canada et du monde entier.	3.1 Les œuvres d'un vaste éventail d'artistes atteignent les communautés du Canada et du monde entier.	3.1.1 Nombre, profil des communautés	Artistes / professionnelles et professionnels des arts, StatCan	Dossiers de la Banque d'art, recensement
		3.1.2 Nombre et diversité des artistes ayant diffusé leurs œuvres	Artistes / professionnelles et professionnels des arts	Dossiers de la Banque d'art
Résultat 4 : Un vaste éventail d'activités mettent les artistes en relation avec le public canadien et international.	4.1 Des activités de mobilisation du public sont organisées.	4.1.1 Nombre et type d'activités de mobilisation du public	Artistes / professionnelles et professionnels des arts	Dossiers de la Banque d'art
		4.1.2 Participation (y compris en ligne)	Artistes / professionnelles et professionnels des arts	Dossiers de la Banque d'art
		4.1.3 Nombre et diversité des artistes participant aux activités de mobilisation du public	Artistes / professionnelles et professionnels des arts	Dossiers de la Banque d'art
Résultat 5 : Des approches et des initiatives stratégiques créent des débouchés aux échelles nationales et internationales pour une diversité d'artistes et de professionnelles et professionnels des arts.	5.1 Les artistes et les professionnelles et professionnels des arts ont accès à des réseaux pour élargir leurs perspectives et faire avancer leurs carrières aux échelles nationales et internationales.	5.1.1 Nombre et types de débouchés	Artistes / professionnelles et professionnels des arts	Dossiers de la Banque d'art, sondage
		5.1.2 Nombre et diversité d'artistes et de professionnelles et professionnels participant aux activités	Artistes / professionnelles et professionnels des arts	Dossiers de la Banque d'art, sondage
	5.2 Les profils des artistes et des professionnelles et professionnels des arts sont mis de l'avant aux échelles nationales et internationales.	5.2.1 Perception des retombées sur les profils des personnes participant aux activités	Artistes / professionnelles et professionnels des arts	Dossiers de la Banque d'art, groupes de discussion, entrevues

Résultats du programme : Banque d'art				
Résultats intermédiaires	Indicateur	Mesure	Source	Méthode
Résultat 6 : Une diversité d'artistes et de professionnelles et de professionnels des arts augmentent leurs capacités à rejoindre des publics diversifiés.	6.1 Des artistes et des professionnelles et professionnels des arts rejoignent un plus vaste éventail de publics et de communautés.	6.1.1 Perception des retombées sur la mobilisation d'un plus vaste éventail de publics et de communautés	Artistes / professionnelles et professionnels des arts, partenaires et clientèle	Sondage, groupes de discussion, entrevues
Résultat 7 : Un public diversifié participe à une panoplie d'expériences artistiques.	7.1 L'éventail d'expériences artistiques s'agrandit.	7.2.1 Perception des retombées sur l'éventail d'expériences artistiques offertes	Artistes / professionnelles et professionnels des arts, partenaires et clientèle	Sondage, groupes de discussion, entrevues
Résultat 8 : Le secteur des arts visuels au Canada prospère et de nouveaux débouchés sont cultivés.	8.1 Le secteur des arts visuels s'épanouit et prospère.	8.1.1 Perception des retombées sur l'opinion publique à propos du secteur	Artistes / professionnelles et professionnels des arts, partenaires et clientèle	Sondage, groupes de discussion, entrevues
Résultats à long terme	Indicateur	Mesure	Source	Méthode
Résultat 9 : Un écosystème artistique diversifié et dynamique qui profite au public et qui débouche sur une coopération et sur du développement international.	9.1 Le public profite de l'art.	9.1.1 Opinion publique sur les bénéfices de l'art	Artistes / professionnelles et professionnels des arts, partenaires et clientèle	Groupes de discussion, entrevues
	9.2 Les arts donnent lieu de nouvelles réflexions qui débouchent sur une coopération et sur du développement international.	9.2.1 Perception des retombées des arts sur la coopération et sur le développement international.	Artistes / professionnelles et professionnels des arts, partenaires, clientèle et parties prenantes essentielles des secteurs économique et social.	Groupes de discussion, entrevues

Annexe C

DÉFIS, LIMITES ET MESURES D'ATTÉNUATION

La mesure du rendement fournit des données probantes pour évaluer et gérer les programmes, les initiatives et les activités du Conseil. Elle présente, cependant, des limites.

- **Disponibilité et fiabilité des données** : Les données de mesure du rendement recueillies et analysées sur les programmes de subventions, les fonds stratégiques et les programmes non liés à l'octroi de subventions sont principalement issues de renseignements sur les bénéficiaires de subventions. Certaines peuvent être validées, mais elles doivent pour l'essentiel être utilisées « telles que fournies », et peuvent être subjectives ou incomplètes.

Mesure d'atténuation : le Service de la RMAD élaborera des méthodes et des outils permettant de collecter des données auprès d'autres sources (ex. : auprès des pairs évaluateurs et des publics) et des données sur les retombées à long terme.

- **Capacité des outils et de l'infrastructure des TI** : Il est possible que l'élaboration et la mise en œuvre d'outils et d'infrastructure de TI ne garantissent pas une capacité interne de production de rapports entière, fiable et efficace en ce qui concerne les données quantitatives et qualitatives nécessaires à la mesure du rendement.

Mesure d'atténuation : La stratégie du Conseil en matière de TI tiendra compte de la mise en œuvre de procédures d'accès aux données afin de répondre aux besoins du Conseil en ce qui concerne la mesure du rendement, et elle créera des outils et des plateformes qui assureront une capacité de production de rapports fiable, efficace et efficiente.

- **Pertinence des indicateurs, des mesures et des données** : Étant donné les efforts considérables nécessaires pour collecter et valider des données, il est difficile de recueillir certaines données et d'en rendre compte de manière continue (ex. : appréciation des arts par le public).

Mesure d'atténuation : Le Conseil choisira des indicateurs qui correspondent le mieux possible aux résultats recherchés et définira un plan de travail qui assure un traitement des données et une production de rapports à la fois solides et dynamiques.

- **Propriété des résultats** : Le Conseil n'étant que l'un des nombreux acteurs de l'écosystème des arts, il ne peut revendiquer l'entièreté des résultats des retombées de ses programmes, en particulier à l'étape intermédiaire et à long terme. C'est ce qu'on appelle souvent le dilemme de la contribution par opposition à l'attribution.

Mesure d'atténuation : Le Conseil contribue à ces résultats, mais les incidences ou les retombées ne peuvent être attribuées uniquement à ses interventions. Le Conseil contextualisera les résultats de façon appropriée et utilisera différentes sources de données externes pour démontrer son impact et ses résultats.

- **Indication de problèmes** : La mesure du rendement permet au Conseil de surveiller des problèmes ou défis, mais ne peut à elle seule en révéler les raisons.

Mesure d'atténuation : Le Conseil procédera à une analyse approfondie pour trouver l'origine des problèmes ou défis qui se présentent. Il pourra utiliser un des nombreux types d'évaluation de programme, d'initiative et d'activité existants.

- **Utilisation de la mesure du rendement** : La mesure du rendement n'est utile que si on sait s'en servir.

Mesure d'atténuation : Le Conseil veillera à ce que le personnel, les décideuses et les décideurs puissent comprendre et utiliser l'information découlant de la mesure du rendement dans le processus décisionnel. Le Service des RHDO et le Service de la RMAD organiseront des séances d'information et de formation pour améliorer la compréhension des membres du personnel dont le travail est directement concerné par ce processus.